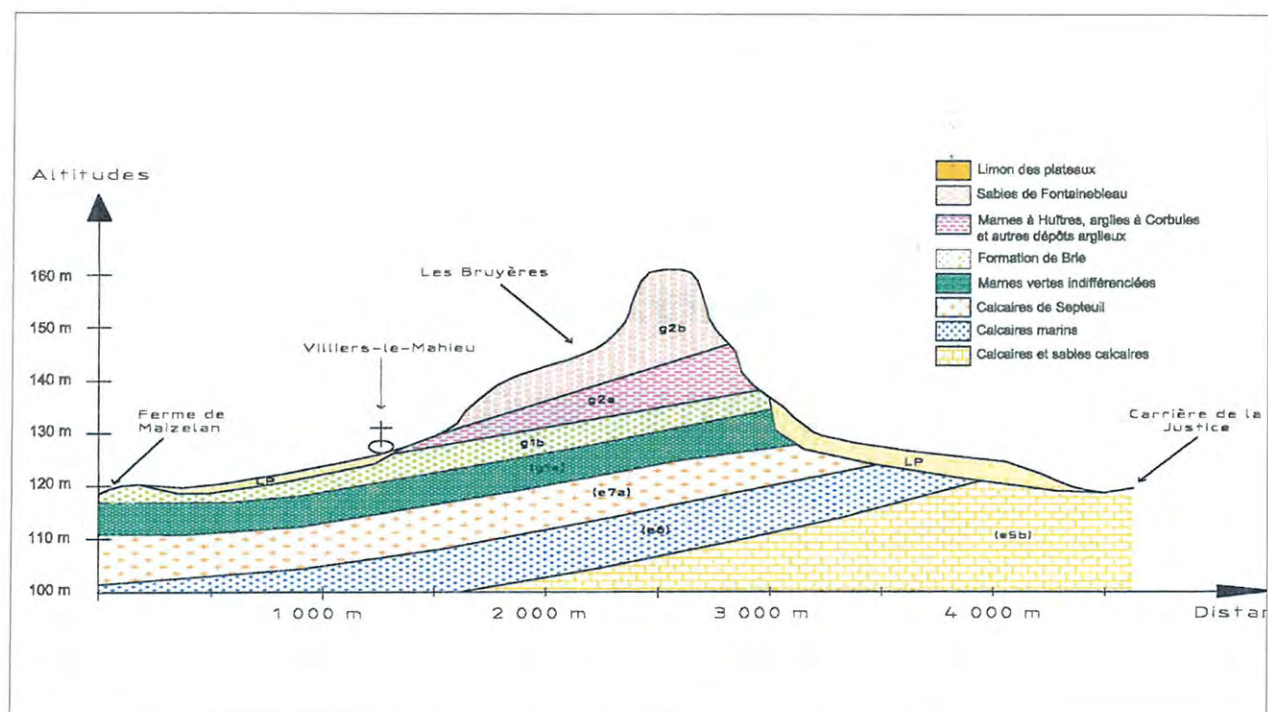


TROISIÈME PARTIE

Diagnostic environnemental et paysager

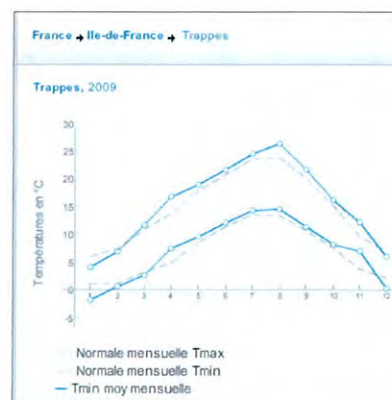
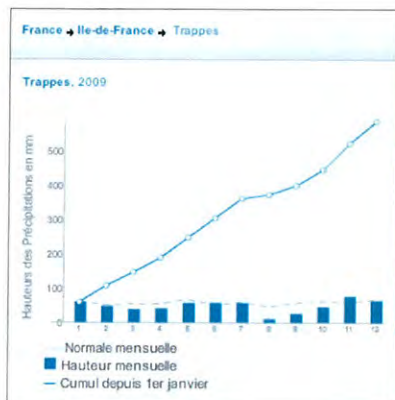


Coupe géologique simplifiée de la commune de Villiers-le-Mahieu,
 extrait de l'étude du schéma directeur de l'eau, bureau d'étude V. Ruby, janvier 2001

3.1 – Données naturelles du site

3.1.1 – Climatologie

Le climat des Yvelines est un climat humide orageux en été avec des hivers modérés. C'est un climat de type tempéré océanique, légèrement altéré par des apparitions sporadiques d'influences continentales. En particulier, les hauteurs de précipitations de fin de printemps et de l'été sont rehaussées par des orages plus fréquents qu'en climat océanique franc. La température moyenne annuelle est de 10,7°C. La moyenne des précipitations annuelles est de 695 millimètres



3.1.2 – Relief

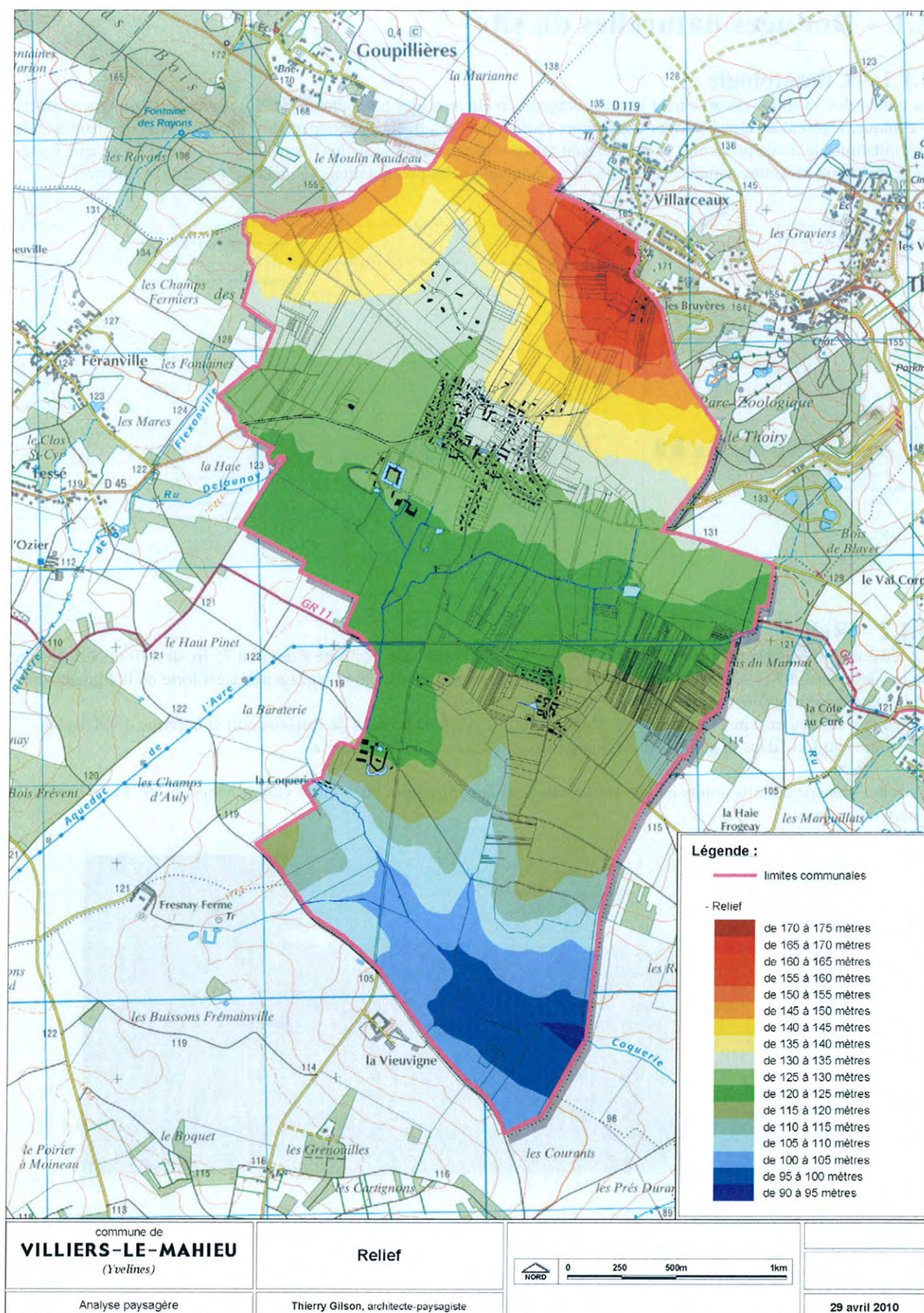
Le territoire est globalement incliné vers le sud ; le relief présente une déclivité d'environ 75 m, de 170 m Ngf au nord de la commune à 95 m Ngf au sud. Le bourg se situe à une altitude de 126 m Ngf. La pente est forte de la ligne de crête (reliant Hoiry à Goupillières) au lieu-dit les Longs Champs.

La pente s'adoucit ensuite et est faible des Longs Champs jusqu'au hameau de Boulaincourt et la ferme de Maizelan. Elle redevient forte dans la partie sud du bourg jusqu'au ruisseau de la Coquerie.

Ce relief ménage de jolis points de vue sur le village et la campagne : vues sur le village depuis la Rd 45 en venant de Thory notamment.



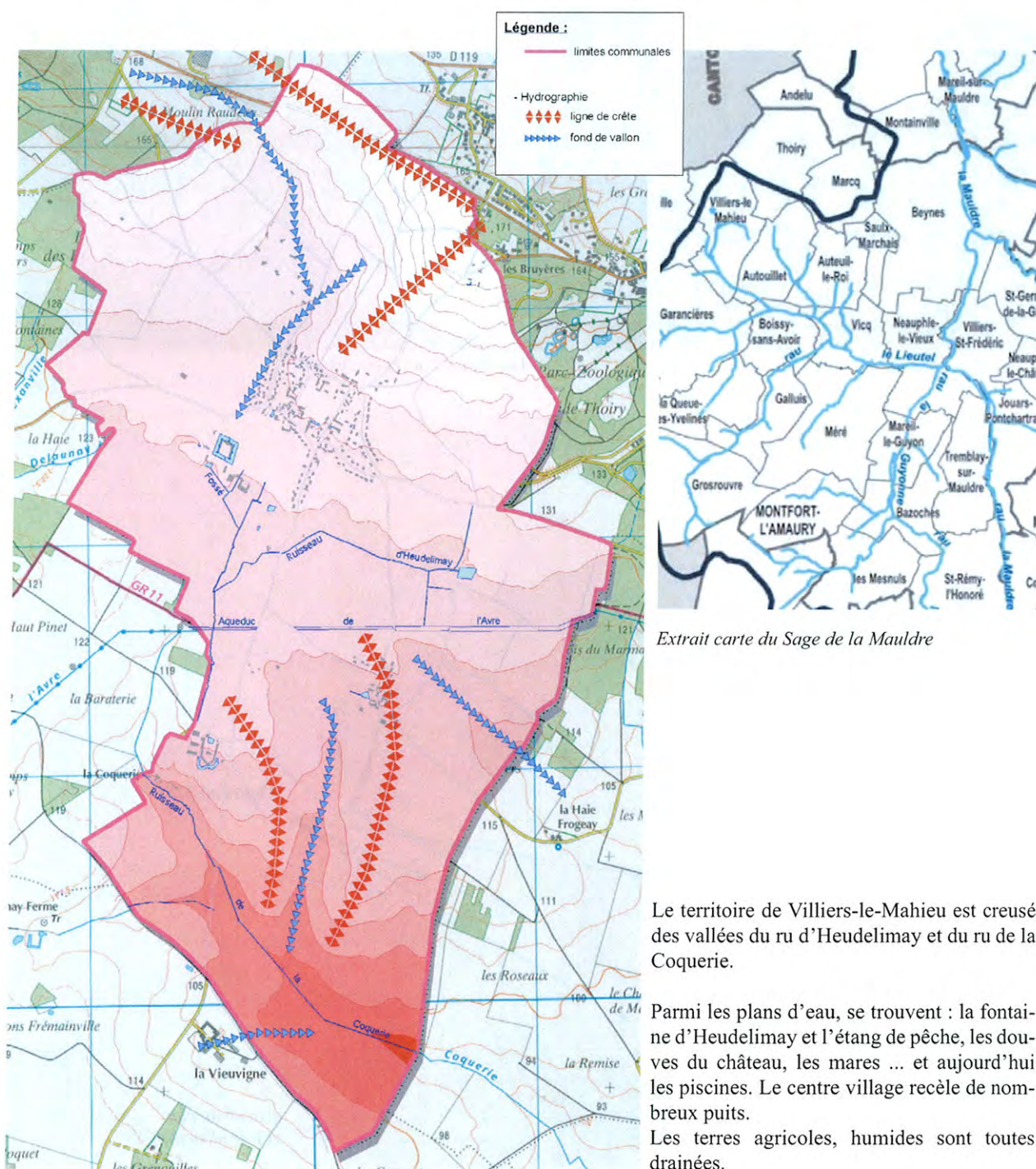
Vue sur le village de la Rd 45



3.1.3 – Hydrographie

Le territoire de Villiers-le-Mahieu appartient au **schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mauldre** approuvé le 4 janvier 2001. Au 1^{er} janvier 2007, en application de l'article 7 de la loi n°2004-338 du 21 avril 2004, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau, Sdage et le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, Sage. Les objectifs visent :

- 1a et 1b : la diminution des rejets polluants de l'assainissement collectif par temps sec et temps de pluie.
- 2 : la diminution des rejets polluants diffus et les apports olides liés au ruissellement
- 4 : la gestion des ruissellements et des capacités de rétention à l'échelle du bassin versant.
- 5 : la maîtrise des consommations d'eau
- 6a : la garantie de l'alimentation en eau potable en protégeant la qualité des eaux souterraines.
- 7, « Restaurer et assurer l'entretien écologique des cours d'eau et des zones humides » : la protection et la réhabilitation des zones humides.
- 8 : la gestion des rives et des abords des cours d'eau en établissant, après enquête publique, une servitude de passage permettant à minima la bonne exécution des travaux de surveillance et d'entretien régulier des cours d'eau.



3.1.4 - Végétation

- Des massifs boisés importants

Le territoire communal possède de nombreux bois et forêts : bois des Pauvres, bois des Fontaines, bois des Maillerettes, bois de Maizelan...

La comparaison entre le plan d'Intendances (1783) et le plan actuel montre cependant que les massifs boisés entourant le château et la ferme de Maizelan ont en grande partie disparu. Subsistent à l'est du château quelque massifs boisés et autour de la ferme de Maizelan des haies et bandes boisées

Les vignobles, importants au XVIII^e siècle, ont disparu. Le bois des Maillerettes est constitué d'anciennes vignes qui se sont enfrichées.

De nouveaux boisements qui n'existaient pas au XVIII^e siècle existent aujourd'hui, bois des Fontaines, bois des Maillerettes, ...

Les plantations marquant l'axe visuel du château ont aujourd'hui disparu.



Vue face au château



Vue depuis l'accès au château



Vignes en 1783

*Extrait du plan
d'Intendances 1783*

- La commune ne recèle pas de zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique (Znieff) sur son territoire, ni de site natura 2000.

- Le **schéma départemental des espaces naturels** mis à jour le 16 avril 1999 préconise les fonctions suivantes :

- intérêt paysager pour le bois des Fontaines, le hameau de Boulaincourt et les Maillerettes,
- espace agricole pour l'ensemble des espaces cultivés de la commune,
- de loisirs pour le parc zoologique de Thoiry et le domaine du château,
- d'intérêt écologique pour le bois de Maizelan.

Les espaces boisés doivent être préservés de toute urbanisation. Toute nouvelle construction est interdite dans une bande de 50 mètres en bordure de bois de plus de 100 hectares en dehors des sites urbains.

- De beaux arbres

On trouve de beaux chênes au Chéneau, dans le centre village et dans le récent lotissement rue de la Croix-Rouge.



Vue sur la campagne de la Rd 45 : présence importante des boisements



Chênes à proximité de la place centrale



Végétation en bord de la rue de Normandie

3.1.5 – Ressources naturelles

Ressource en eau

Il n'existe pas de captage d'eau sur la commune de Villiers-le-Mahieu.

Ressources naturelles du sous-sol

Il n'est pas recensé de ressource naturelle du sous-sol de Villiers-le-Mahieu.